

LAITERIE NOUVELLE DE L'ARGUENON

Direction départementale des territoires et de la mer
des Côtes d'Armor
Service Environnement
1, Rue du Parc
CS 52 256
22 022 Saint-Brieuc Cedex

Créhen, le 6 Février 2024

Objet : Demande de dérogation pour stérilisation des œufs et effarouchement pour limiter la population de Goélands argentés sur le site de production de la Laiterie Nouvelle de l'Arguenon

1. Contexte :

La présence régulière de goélands argentés (70 à 100) sur le site, est source de diverses problématiques engendrant un risque sur la sécurité alimentaire de nos produits, ainsi que la sécurité des personnes.

2. Présentation de l'impact de la fréquentation aviaire sur le site :

Les toitures et tanks à lait colonisés par les goélands abritent des ateliers de production ou de stockage de produits laitiers.

- Nous sommes inquiets des répercussions sanitaires sur nos produits :

En effet, les oiseaux souillent les toits et les abords des locaux par leurs déjections ou leur réjection de nourriture (débris de carapaces de crabes, coquilles de moules...). Cela induit des contaminations de germes pathogènes dans notre environnement de production.

Les déjections sont corrosives et dégradent les chenaux et toitures, ce qui entraîne des infiltrations d'eau. Nos salariés sont susceptibles de colporter des micro-organismes en évoluant sur des sols souillés. Il y a ainsi un risque de contamination alimentaire par les salmonelles, hautement pathogènes pour nos produits.

- Nous sommes aussi préoccupés par les problèmes de sécurités et confort de travail de nos salariés :

Au-delà de la gêne occasionnée par leur insalubrité,

Les déjections sur les échelles, gardes corps et plateformes de tanks à lait d'une hauteur de 15 mètres constituent un risque de glissade et chute de hauteur pour les techniciens de production ou de maintenance. Il en va de même pour les déjections au sol.

Leur comportement agressif lors de l'éclosion des œufs procure un sentiment d'insécurité pour nos salariés, ainsi que pour les visiteurs occasionnels.

3. Actions préventives réalisées

Les bennes de déchets organiques destinés à la méthanisation sont équipées de toit fermant et sont systématiquement fermées après chaque remplissage. Le compacteur de déchets ultimes est équipé de volets entre le caisson et le bélier. Les abords du site sont régulièrement entretenus. Afin de faciliter le nettoyage des toitures et cheneaux, un plan de remplacement des toitures en fibrociment est en œuvre depuis 1999. Il a permis à ce jour, de réduire leur surface initiale de 57% à 13%. En 2011, des écopics ont été mis en place au niveau du bâtiment administratif. Des grillages enroulés ont été positionnés au niveau des skydomes où des nids avaient été observés.

4. Conclusion

En complément des mesures préventives adoptées,

Nous sollicitons pour les années 2024 à 2026, une autorisation de réaliser une campagne de lutte contre les nuisances aviaires selon les modalités suivantes :

- Stérilisation des œufs de goélands par application d'huile végétale, d'agents actifs de surface et ne contenant pas de formol.
- Effarouchement à l'aide de rapaces, des goélands argentés.

Ces interventions seraient réalisées par des sociétés spécialisées.

Pièces jointes :

- Plan du site où se dérouleraient les opérations.
- CERFA N°13 616*01 renseigné.
- Arrêté d'autorisation d'ouverture d'un établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques pour l'EURL EFAUCON.
- Certificat de capacité pour l'élevage de rapaces pour M Serge Prévost.

Gilles LEROUVILLOIS
Directeur d'Usine Créhen

